

LE RISQUE SÉCHERESSE

Le connaître et s'en protéger



Sécheresse

QUELS SONT LES RISQUES MAJEURS EN ISÈRE ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les conséquences peuvent mettre en danger un nombre considérable de personnes, engendrer des dégâts et dépasser la capacité de la société à réagir.

Le département de l'Isère est exposé à un grand nombre d'aléas, naturels ou technologiques.

ALÉA x **ENJEU** = **RISQUE**
 ± fort ± vulnérable ± critique



©SIRRA

LE RISQUE SÉCHERESSE EN ISÈRE :

La sécheresse se provoque par un manque d'eau suffisant pour que le sol et la flore soient affectés. Le phénomène peut être cyclique ou exceptionnel, et entraîner des conséquences telles que : l'assèchement des cours d'eau, la déstabilisation des milieux naturels, l'approvisionnement en eau potable, l'augmentation du risque d'incendie, etc.

Quand la quantité d'eau est nettement inférieure aux normales saisonnières sur une période prolongée. Les épisodes de sécheresse peuvent être aussi le résultat d'une utilisation intensive ou inadaptée de l'eau disponible.

Il existe trois types de sécheresse :

- La sécheresse météorologique provoquée par un manque de pluie ;
- La sécheresse agricole causée par un manque d'eau dans les sols et qui nuit au développement de la végétation ;
- La sécheresse hydraulique lorsque les lacs, rivières, cours d'eau ou nappes souterraines ont des niveaux très bas.

Sécheresse : les 4 niveaux d'alerte



- 1 Vigilance**
- 2 Alerte**
- 3 Alerte renforcée**
- 4 Crise**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour faire face aux périodes d'insuffisance de la ressource en eau, les préfets peuvent prendre des mesures exceptionnelles, graduelles et temporaires de limitation ou de suspension des usages de l'eau non prioritaires pour les particuliers et les professionnels, selon 4 niveaux de gravité :

- 1. Vigilance** : inciter les particuliers et les professionnels à économiser l'eau (sensibilisation, pas de restriction) ;
- 2. Alerte** : réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques ; restrictions en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures ;
- 3. Alerte renforcée** : réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques ; restrictions renforcées en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures ;
- 4. Crise** : ce niveau est déclenché pour préserver les usages prioritaires. Interdiction des prélèvements en eau pour l'agriculture (totalement ou partiellement), pour de nombreux usages domestiques et pour les espaces publics.

COMMENT LIMITER LA SÉCHERESSE ?

Collectivité	Industrie	Agriculture	Usage domestique
<ul style="list-style-type: none">• Identifier les éventuelles fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable ;• Optimiser l'arrosage des espaces verts (en soirée, avec des arrosages précis, avec du goutte-à-goutte, etc.)• Effectuer un suivi régulier de la consommation d'eau ;• Distribuer des kits hydro-économiques dans les foyers.	<ul style="list-style-type: none">• Recycler certaines eaux de nettoyage ;• Mettre en place des circuits fermés.	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place des tours d'eau pour l'irrigation ;• Utiliser du matériel d'irrigation ;• Opter pour des cultures moins exigeantes en eau.	<ul style="list-style-type: none">• Éviter de laisser couler l'eau au robinet ;• Optimiser l'arrosage des espaces verts (en soirée, avec des arrosages précis, avec du goutte-à-goutte, etc.)• Utiliser les appareils de lavage à plein ;• Installer des équipements économes en eau.

LES ACTEURS DANS LE DÉPARTEMENT



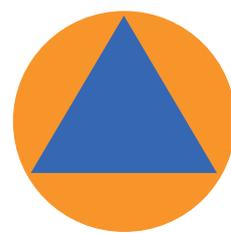
Le préfet



Le maire



Les agriculteurs



Les autres acteurs :
Les industriels, Commission Locale de l'Eau, Associations agréées de sécurité civile, etc.

POUR EN SAVOIR PLUS, LES SITES INTERNET SUIVANTS

- Les services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr/actions-de-l-Etat/risques-majeurs
- Constituez votre kit d'urgence : <https://www.gouvernement.fr/risques/se-preparer-a-une-situation-durgence>
- Site Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/secheresse>
- Vigieau, pour connaître le niveau de restriction sur chaque commune : <https://vigieau.gouv.fr>

Directeur de publication :

M. Laurent PRÉVOST, Préfet de l'Isère

Conception-réalisation :

Mission culture du risque de la préfecture
Imprimerie Préfecture

Qui contacter ?

Mission culture de risque :
Tél : 04 76 60 34 00
pref-culture-risques@isere.gouv.fr



Numéros d'urgence

Samu : 15
Police : 17
Pompiers : 18
SMS / personnes sourdes et malentendantes : 114
En Europe : 112